|  |
| --- |
| **Du : 18/02/2019;   Au : 11/03/2019** |
| **Client : COMMISSION DE LA CEDEAO** |
| **Type : Manifestation d’intérêt** |
| **OBJET : RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA CEDEAO ET SON PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE** |
|  |

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un ensemble régional regroupant quinze (15) États membres d'Afrique de l'Ouest (trois pays enclavés et une île), peuplé d'environ 300 millions d’habitants et présentant un taux de croissance économique annuel d'environ 6%. La Commission de la CEDEAO est l'une des huit (8) Communautés économiques régionales qui aident l'Union africaine à coordonner la mise en œuvre des programmes d'intégration et de développement continentaux et régionaux dans la région ouest africaine.

**2.** En juin 2009, lors de sa soixante-deuxième session ordinaire, le Conseil des ministres a adopté la Politique du travail et de l'emploi de la CEDEAO (PTE) et son Plan d'action stratégique. Cette Politique a pour objectif général d'élaborer, d'harmoniser, de coordonner et de mettre en œuvre des politiques communes visant à promouvoir la croissance et le développement par un travail décent. Elle couvre cinq (5) domaines d'intervention, notamment **les normes du travail, l’emploi, la protection sociale, le dialogue social et l’intégration régionale.** La révision de la Politique du travail et de l'emploi et de son Plan d'action stratégique permettra donc de renouveler l'intérêt et de renforcer le programme de collaboration avec les États membres et les partenaires de la CEDEAO sur l'apprentissage et des actions conjointes, afin de relever les défis permanents rencontrés dans le domaine du travail et de l'emploi, de promouvoir un travail décent et une migration équitable et d’aligner la politique du travail et de l'emploi sur la politique de l'UA sur l'emploi.

**3.** Au vu de ce qui précède, la Commission de la CEDEAO, en partenariat avec l'Union africaine et l'Organisation internationale du Travail (OIT), voudrait donc recruter un consultant pour mener des discussions avec les principaux acteurs et procéder à la révision de la politique du travail et de l'emploi et de son plan d'action stratégique qui seront validés par les États membres.

**4**. Cette consultation a pour objectif global de réviser la politique du travail et de l'emploi de la CEDEAO et de formuler une nouvelle politique et un nouveau plan d'action qui s’inspirent, sur la base des cadres de l'Union africaine et des normes internationales. La consultation vise également à adapter à l’espace CEDEAO les cadres politiques de l'UA en matière d'emploi.

**5. Tâches et responsabilités assignées au consultant par les Termes de référence joints:**

Dans ce contexte, le consultant devra s'acquitter des tâches suivantes :

* Conduite d’une mission de cadrage à Abuja ;
* Évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique actuelle et de son plan d'action ;
* Révision des cadres politiques du travail, de l'emploi et de la protection sociale dans les programmes de la CEDEAO, de l'UA et de l'OIT ;
* Identification des programmes et stratégies prioritaires de la nouvelle politique du travail et de l'emploi de la CEDEAO et de son plan d'action ;
* Proposition de mécanismes de financement appropriés combinant les financements nationaux et étrangers ;
* Organisation de réunions consultatives avec tous les acteurs clés (UA, OIT, directions concernées de la CEDEAO, organisations régionales d'employeurs et de travailleurs, etc.) en vue d’identifier **les programmes prioritaires et les axes stratégiques (avec les activités, résultats, rendements et liste des indicateurs)** ;
* Développement d’un **mécanisme de Suivi et Évaluation** pour la mise en œuvre du nouveau plan d'action stratégique, en tenant compte du cadre de S&E de l'UA ;
* Participation à la réunion de validation organisée par l'Union africaine ;
* Participation à la réunion d'experts/ministérielle pour valider et adopter la politique et le plan d'action stratégique révisés;
* Soumission à la Commission de la CEDEAO, en support papier et électronique, des rapports de toutes les activités mises en œuvre pendant la consultation.

**6.** Le/les consultant/s devrai(en)t présenter les qualifications suivantes :

* Etre titulaire d’un Master, de préférence en économie, en droit, en sciences sociales ou dans tous autres domaines pertinents ;
* Expérience : Justifier d’au moins dix (10) années d'expérience avérée en gestion de projets, notamment dans le domaine du travail et de l'emploi et des mécanismes de suivi et d'évaluation dans l'espace CEDEAO et sur le continent africain ;
* Il/Elle doit posséder une parfaite connaissance de la Politique du travail et de l'emploi de la CEDEAO ;
* Il/Elle doit parler couramment l'anglais, le français ou le portugais ;
* Il/Elle doit posséder d’excellentes aptitudes en matière de recherche, de communication et de rédaction.

**7.** La Commission de la CEDEAO invite donc les consultants éligibles (particuliers) à manifester leur intérêt à fournir ces services. Les Consultants intéressés doivent fournir toutes les informations à l'appui de leur qualification pour l'exécution de la mission (Veuillez joindre un Curriculum Vitae détaillé soulignant les points suivants : cursus scolaire et diplômes/certificats ; expériences antérieures d'emplois similaires au cours des dix (10) dernières années ; connaissances en informatique ; connaissance du domaine ; langue et toute autre information utile pour la réalisation de ce projet). ***Veuillez noter que si des consultants individuels sont proposés par des entreprises, seule l'expérience et les qualifications des personnes seront utilisées dans le processus de sélection, leur expérience en entreprise ne sera pas prise en compte et le contrat, s'il est conclu, sera signé avec les personnes proposées.***

**8.** La sélection se fera sur la base d'une comparaison des curriculum vitae et le consultant sélectionné sera invité à produire des propositions techniques et financières qui serviront de base de négociation pour la conclusion de l'Accord contractuel. ***(Méthode de sélection : Consultant individuel en fonction de sa qualification). Veuillez noter que le consultant sélectionné devra soumettre tous les rapports requis en anglais, en français ou en portugais.***

**9.** Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements à l'adresse ci-dessous, pendant les heures de service : **du lundi au vendredi, de 9 heures (GMT+1) à 17 heures. (GMT+1).** **Commission de la CEDEAO, Direction de l’Administration Générale, Division de la Passation des marchés, 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria.**

**E-mail:** [**procurement@ecowas.int**](mailto:procurement@ecowas.int)**,** [**sbangoura@ecowas.int**](mailto:sbangoura@ecowas.int)**. Prière mettre en copie : alvesdalmada@yahoo.fr**

**10.** Les manifestations d’intérêt doivent être déposées sous pli scellé avec la mention : **“RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR LA REVISION DE LA POLITIQUE DU TRAVAIL ET DE L’EMPLOI DE LA CEDEAO ET SON PLAN D’ACTION STRATEGIQUE”, à n’ouvrir qu’en présence du Comité des marchés” à l’adresse ci-dessous au plus tard le lundi 11 mars 2019 à 11 heures 00 (GMT+1).**

**11. La boîte d'appel d'offres de la CEDEAO est située au Bureau du Commissaire chargé de l’Administration Générale et des Conférences, au 5ème étage de la Commission de la CEDEAO, sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria.**

**12.** **Veuillez noter que les soumissions électroniques ne sont pas acceptées et ne seront donc pas examinées.**

**13.** Le présent appel à manifestation d’intérêt peut être consulté sur le site web suivant : [**http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement/**](http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement/)

**14. Les Termes de référence sont joints et fournissent tous les détails relatifs à la mission.**

**Vafolay Mbandoe TULAY**

**Commissaire, Administration Générale et Conférences**